



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 48238

### Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les validations des années d'études. La validation des années d'études d'assistante sociale est possible pour les fonctionnaires de la fonction publique territoriale ou hospitalière. La caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), dans une décision du conseil d'administration du 31 mars 2004, a autorisée cette validation. Néanmoins il n'est toujours pas possible aux agents de la fonction publique d'État de prétendre à ce mécanisme. Elle lui demande d'indiquer si le Gouvernement souhaite ou non autoriser cette validation des années d'études pour les fonctionnaires d'État.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Line Reynaud](#)

**Circonscription :** Charente (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48238

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics et fonction publique

**Ministère attributaire :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 mai 2009, page 4107

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)